



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 17 de la résolution 2075 (2012) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé de la progression de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les Arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Il rend également compte des derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA par la résolution 2024 (2011) du Conseil, qui concernent le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Enfin, le rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations conduites par la Force depuis mon rapport précédent, publié le 23 novembre 2012 (S/2012/890).

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation dans la zone d'Abyei est restée calme mais très instable. Les 120 à 150 agents de la Police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères sont restés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, dans le nord de la zone d'Abyei. Leur présence et leurs activités, bien que limitées au complexe pétrolier, constituent une violation de l'Accord du 20 juin 2011, ainsi que des résolutions 1990 (2011), 2032 (2011), 2046 (2012), 2047 (2012) et 2075 (2012) du Conseil.

3. Comme indiqué dans mon précédent rapport, un groupe d'environ 35 hommes munis d'armes légères est entré dans la zone d'Abyei et s'est posté à proximité d'Um Khariet et de Dumboloya. Le commandement de la FISNUA a été informé que le groupe, principalement composé de Misseriya, était affilié au Mouvement pour l'égalité et la justice et avait combattu au Darfour et dans le Kordofan méridional aux côtés du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord. Tout en ayant déclaré qu'il entendait continuer à lutter contre le Gouvernement à partir de l'intérieur de la zone d'Abyei, le groupe s'est dit également disposé à engager des pourparlers avec le Gouvernement soudanais.



4. À la demande du Chef de la mission et commandant de la FISNUA, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, le groupe a convenu de se retirer de la zone d'Abyei. En décembre, 25 des hommes s'en sont retirés, les 10 autres membres s'étant installés dans le sud-est de la zone d'Abyei, non loin de la frontière avec le Soudan du Sud. Afin de surveiller les mouvements du groupe et de protéger la population locale, la FISNUA continue de maintenir une forte présence militaire autour de ses membres et de demander leur retrait complet de la zone.
5. La migration saisonnière annuelle 2012/13 des Misseriya à travers la zone d'Abyei est bien en cours et se poursuit pacifiquement. Environ 50 000 nomades, ainsi qu'à peu près 1,2 million de têtes de bétail se trouvent actuellement à l'intérieur de la zone. Les nomades ont atteint le fleuve Kiir/Bahr el-Arab, dans le couloir occidental, et ont migré jusqu'à Todach, dans le couloir central. Ils ont également commencé à traverser la frontière de l'État de l'Unité dans le Soudan du Sud, qui longe le couloir oriental.
6. En coordination avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), une délégation de la FISNUA s'est rendue, du 26 au 29 novembre, dans les États frontaliers du Soudan du Sud du Bahr-el-Ghazal septentrional, de Warrap et de l'Unité, pour s'entretenir avec leurs gouverneurs, leurs chefs traditionnels et la MINUSS, des préparatifs nécessaires en vue d'assurer une migration pacifique. Les gouverneurs des États se sont félicités des dispositions prises par la FISNUA pour éviter les affrontements intercommunautaires et sont convenus que des pourparlers entre les deux communautés revêtaient une importance cruciale dans le cadre de cette démarche. Ceux des États du Bahr-el-Ghazal méridional et de Warrap ont cependant fait part des graves soucis de sécurité que leur causait l'entrée de nomades armés dans le Soudan du Sud.
7. Le 14 décembre 2012, en coordination étroite avec la MINUSS, la FISNUA a ménagé une rencontre entre les chefs des Ngok Dinka dans la zone d'Abyei et des Twic Dinka dans l'État de Warrap pour examiner les mesures à prendre en vue d'assurer une migration pacifique et ordonnée. L'issue de la rencontre n'a toutefois pas été heureuse et a conduit les Misseriya à se voir refuser l'entrée, au titre de la migration, dans l'État de Warrap pour la cinquième année consécutive.
8. Avec l'arrivée de la saison sèche, le nombre de déplacés Ngok Dinka regagnant leurs foyers a continué d'augmenter et est actuellement estimé à plus de 20 000 au nord du Kiir/Bahr el-Arab, dont environ 4 500 dans la ville d'Abyei. Aucune atteinte à la sécurité n'a eu à être déplorée entre les Ngok Dinka et les Misseriya au cours de la période considérée. La FISNUA a porté la moyenne de ses patrouilles journalières s'étendant sur environ 1 400 kilomètres à 65, et maintenu une présence militaire visible constante le long des voies de migration.
9. La réfection par la FISNUA en novembre de la route principale, reliant Diffra à la ville d'Abyei et par laquelle les marchandises sont acheminées, a conduit à un regain d'activité commerciale dans la ville et sur le marché d'Abyei au cours de la période à l'étude. Le marché, qui avait été fermé à la suite d'atteintes à la sécurité qui s'y étaient produites les 12 et 13 novembre, a rouvert le 20 novembre. La FISNUA y a maintenu un bataillon ainsi qu'à ses alentours.
10. L'objectif que s'est fixé le Service de la lutte antimines des Nations Unies en cette saison sèche est de dégager des routes supplémentaires pour assurer la liberté de mouvement des populations locales, des patrouilles de la FISNUA et des

intervenants humanitaires. Compte tenu du grand nombre de rapatriements de déplacés Ngok Dinka attendu, le Service procède avec son entrepreneur à des évaluations dans la zone, en s'intéressant particulièrement à des villages situés dans la zone méridionale d'Abyei et à proximité de la ville d'Abyei.

III. Évolution de la situation politique

11. Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais se sont rencontrés à Addis-Abeba du 12 au 14 décembre pour examiner, entre autres questions, celle de l'établissement des institutions de la zone d'Abyei. Le 13 décembre, le Soudan du Sud a accepté la liste des candidats aux postes d'administrateur en chef adjoint et de président du Conseil de la zone d'Abyei du Gouvernement soudanais.

12. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPSUA) a tenu sa 349^e séance le 14 décembre, neuf jours après l'expiration de la date limite du 5 décembre qu'il avait fixée au Soudan et au Soudan du Sud pour s'entendre sur le statut final de la zone d'Abyei. Le Conseil de paix et de sécurité a réitéré son entérinement précédent de la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en date du 21 septembre 2012, recommandant la tenue d'un référendum en octobre 2013 pour déterminer le statut final de la zone d'Abyei. Tout en notant la soumission par le Soudan d'une liste de candidats à des postes à pourvoir au sein de l'Administration et du Conseil de la zone d'Abyei, il a engagé les deux parties à faire avancer le processus de mise en place des institutions de ladite zone. Fait notable, il a renvoyé la décision ultime concernant la détermination du statut final de la zone d'Abyei à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dont l'ouverture est prévue à Addis-Abeba le 25 janvier 2013. Par la suite, les Présidents Omer Al-Bashir et Salva Kiir se sont rencontrés à Addis-Abeba les 4 et 5 janvier, et comme indiqué par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, ont invité le Comité mixte de contrôle d'Abyei à se réunir pour établir immédiatement les institutions de la zone d'Abyei.

13. La huitième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei s'est tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 janvier. Les parties se sont entendues sur la candidature proposée des membres des institutions de la zone d'Abyei, notamment de l'Administrateur en chef et de l'Administrateur en chef adjoint ainsi que des cinq chefs de département, et sur celle du Président du Conseil de la zone d'Abyei. En revanche, les parties n'ont pas pu s'accorder sur la composition du Conseil de la zone d'Abyei. Les Coprésidents du Comité ont en outre fait observer que les candidatures proposées retenues ne deviendraient effectives qu'une fois arrêtée la composition du Conseil de la zone d'Abyei. Signe encourageant, les Coprésidents ont accepté de charger leurs experts de la police respectifs de s'atteler à l'élaboration de propositions visant à déterminer la taille et la composition du futur service de la police d'Abyei et d'examiner une proposition conjointe à l'occasion d'une réunion qui se tiendra le 30 janvier dans la ville d'Abyei, lieu également de la prochaine réunion du Comité prévue le 15 février.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

14. Le Soudan et le Soudan du Sud ont fait des progrès dans la voie de la mise en œuvre de leur accord portant création du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, comme prévu dans l'Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité frontalière et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, l'Accord du 30 juillet 2011 sur la Mission d'appui au contrôle des frontières et l'Accord du 27 septembre 2012 relatif aux arrangements en matière de sécurité.

15. À la suite des résultats peu satisfaisants obtenus lors de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui s'est déroulée à Djouba au début du mois de novembre, le Soudan a accueilli une réunion de suivi les 9 et 10 décembre à Khartoum. Faute de pouvoir aller de l'avant du fait de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient, les deux Coprésidents du Mécanisme conjoint ont demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine d'organiser et de présider une session extraordinaire du Mécanisme et d'en établir l'ordre du jour en consultation avec les parties.

16. La réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a eu lieu à Addis-Abeba du 15 au 18 décembre. À l'issue de celle-ci, les deux délégations ont convenu de créer immédiatement la Zone frontalière démilitarisée de sécurité, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Comité ad hoc et d'ouvrir 10 couloirs de passage frontaliers. Elles ont en outre convenu qu'elles pourraient, l'une ou l'autre, à tout moment, soumettre toute plainte liée à la sécurité aux Coprésidents du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en vue de son examen par un sous-comité compétent.

17. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a également créé un comité technique qui, avec le soutien de la FISNUA, a établi un plan et un calendrier de mise en œuvre du processus d'activation de la Zone frontalière démilitarisée de sécurité et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le plan de mise en œuvre arrêté, qui avait été entériné par les Coprésidents du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité le 19 décembre, s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie de déploiement en deux phases. Au cours de la première, deux des quatre postes de commandement de secteur situés à la frontière entre les deux pays seraient dotés d'une nouvelle capacité opérationnelle initiale. La seconde phase, de pleine capacité opérationnelle, consisterait à activer tous les quatre secteurs.

18. Les parties se sont également accordées sur le calendrier de retrait de leurs forces de la Zone frontalière démilitarisée de sécurité et de mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Enfin, le plan de mise en œuvre faisait en outre ressortir que les dispositions particulières prévues au titre de l'Accord du 27 septembre relatif aux arrangements en matière de sécurité pour la zone des « 14 miles » n'avaient pas encore été arrêtées. Lors de leur réunion au sommet tenue à Addis-Abeba les 4 et 5 janvier 2013, les Présidents Bashir et Kiir ont chargé le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité de veiller à ce que, à sa prochaine réunion, la Zone frontalière démilitarisée de sécurité soit créée sans tarder.

19. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est encore réunie en session extraordinaire à Addis-Abeba du 14 au 18 janvier. À cette occasion, suivant la stratégie de déploiement en deux phases, les parties ont convenu que la capacité opérationnelle initiale du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait dotée d'un quartier général temporaire à Kadugli (Kordofan méridional, Soudan), d'un poste de commandement de secteur à Kadugli et à Gok Machar (Bahr-el-Ghazal septentrional, Soudan du Sud) et de quatre équipes d'observateurs au total. Elles ont en outre convenu que la pleine capacité opérationnelle serait atteinte avec l'adjonction d'un poste de commandement de secteur à Buram (Darfour méridional, Soudan) et à Malakal (État du Haut Nil, Soudan du Sud) et le déploiement de toutes les 10 équipes d'observateurs. Le nombre envisagé d'observateurs de la FISNUA, du Soudan et du Soudan du Sud restera fixé pour chacun à 90 et les parties accroîtront celui de l'ensemble de leurs observateurs en fonction de l'évolution de la mise en place, en commençant avec 70 observateurs chacune. Elles ont également recommandé que les effectifs de protection de la FISNUA soient portés de 300 – comme initialement convenu – à 860 militaires. Les parties ne sont toutefois pas arrivées réellement à établir le Mécanisme conjoint de surveillance et de contrôle de la frontière ni à créer la Zone frontalière démilitarisée de sécurité, à cause des désaccords subsistant sur la longueur de la zone des 14 miles en question et d'un différend portant sur la nécessité de poursuivre parallèlement la mise en œuvre de l'Accord sur le pétrole. Le Soudan insistait sur le fait que l'Accord relatif aux arrangements en matière de sécurité devait être intégralement appliqué avant de passer à tout autre, tandis que le Soudan du Sud maintenait pour sa part que les Accords du 27 septembre 2012 devaient être appliqués simultanément.

20. Le 16 janvier 2013, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont annoncé néanmoins qu'ils avaient achevé le retrait de leurs forces respectives stationnées de part et d'autre de la ligne centrale de la Zone frontalière démilitarisée de sécurité selon l'échéance de 28 jours fixée le 19 décembre 2012, date de l'adoption du plan de mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière par le Mécanisme conjoint pour les questions de politiques et de sécurité. Le retrait de leurs forces n'a toujours pas été confirmé.

21. La FISNUA, la MINUSS et la MINUAD ont tenu une réunion conjointe à Djouba le 30 novembre pour établir les mécanismes opérationnels et stratégiques nécessaires. Les trois missions ont convenu de créer à cet effet des groupes de travail appelés à tenir des discussions mensuelles. La planification des effectifs, condition nécessaire pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière puisse effectuer des patrouilles avec les équipes de déminage, a été achevée, et les plans de formation en matière de déminage, conçus pour former des équipes de déminage à l'exécution de tâches d'investigation et de vérification, sont sur le point de l'être.

22. La FISNUA a également effectué une série de missions de reconnaissance avec le soutien de la MINUSS, dans les bases d'opérations du Mécanisme proposé, dans l'État du Bahr-el-Ghazal septentrional (Soudan du Sud) et au Kordofan méridional (Soudan), en vue d'identifier des lieux de déploiement et d'hébergement ainsi que des locaux à usage de bureaux pour les bases d'opérations et les postes de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de surveillance et de vérification de la frontière.

V. Situation humanitaire

23. Avec l'intensification actuelle des migrations et des retours de réfugiés dans la zone des opérations, les organismes humanitaires et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei se sont attachés à mener des opérations humanitaires auprès des deux ethnies en même temps pour parer à tout affrontement concernant les ressources et l'assistance. L'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé une initiative commune de consolidation de la paix visant à faciliter le dialogue entre les Ngok Dinka, qui rentrent chez eux, et les Misseriya, qui transitent par le même territoire.

24. Un approvisionnement adéquat en eau reste essentiel pour prévenir les conflits intercommunautaires, en particulier durant la saison des migrations. La Force et les organismes humanitaires ont uni leurs efforts pour recenser les régions où l'eau manquait et y établir des points d'eau supplémentaires. Dans le cadre de l'aide financière de 3,8 millions de dollars allouée par l'United States Agency for International Development pour appuyer les efforts humanitaires déployés dans le domaine des soins de santé et de l'approvisionnement en eau potable, l'Organisation internationale pour les migrations prévoit de construire 17 bassins durant l'actuelle saison sèche, dans des régions situées au nord de la ville d'Abyei.

25. L'Organisation mondiale de la Santé a récemment vacciné plus de 12 500 enfants de moins de 5 ans contre la poliomyélite et approvisionné deux hôpitaux de la ville d'Abyei en fournitures médicales. Dans le cadre des programmes de secours et de relèvement en faveur de la population Ngok Dinka, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations continuent de remettre en état des points d'eau dans la région d'Abyei. L'Organisation internationale pour les migrations et l'Église catholique d'Abyei ont distribué plus de 500 assemblages d'abri d'urgence à des personnes déplacées dans la ville d'Abyei et alentour. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a quant à lui distribué chaque mois, dans la région d'Abyei, des articles d'assistance non alimentaires à une centaine de personnes vulnérables déplacées et, dans le cadre de son programme de vaccination du bétail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a vacciné 16 000 têtes de bétail appartenant aux Ngok Dinka.

VI. Protection des civils

26. Il n'y a eu aucun incident intercommunautaire dans la région d'Abyei durant la période considérée. Malgré les violents incidents des 12 et 13 novembre, la situation dans la ville est restée calme depuis et la Force a continué de s'employer à combler le vide sécuritaire résultant de l'absence d'institutions et de services de police à Abyei. À ce titre, elle a notamment renforcé les comités mixtes de sécurité, entretenu des contacts réguliers et dialogué avec les populations locales, et encouragé la concertation entre les Ngok Dinka et les Misseriya. Elle a aussi continué à privilégier les projets à effet rapide pour promouvoir les initiatives de prévention des conflits, notamment le renforcement des infrastructures qui exploitent les ressources naturelles, telles que les points d'eau, les services sociaux de base comme les écoles et les centres de soins primaires ainsi que les équipements collectifs, y compris un abattoir et un marché à bestiaux.

27. Dans le droit fil de sa stratégie de prévention des conflits et d'atténuation de leurs effets, et dans le cadre de consultations mutuelles, la FISNUA a convaincu les nomades Misseriya, au niveau des chefs comme sur le terrain, d'éviter les alentours de la ville d'Abyei ainsi que d'autres régions à forte concentration de rapatriés Ngok Dinka, en particulier les environs de Noong, Leu, Marial Achak et Tajalei. Jusqu'à présent, la stratégie a été efficace. En outre, des soldats de la FISNUA sont présents autour de ces villages peuplés de Ngok Dinka afin de surveiller de près la situation et de parer à tout affrontement.

28. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'autres faits nouveaux en ce qui concerne la surveillance effective du respect des droits de l'homme dans la région d'Abyei, que le Conseil de sécurité a ordonnée au paragraphe 10 de sa résolution 1990 (2011) et au paragraphe 14 de sa résolution 2075 (2012). Bien que les autorités locales n'aient pas consigné les faits par écrit ni mené d'enquête de suivi, des patrouilles de la FISNUA ont reçu des informations officieuses faisant état d'une recrudescence des cas de violence sexuelle et sexiste dans la zone de la ville d'Agok et alentour.

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

29. Au 20 janvier 2013, la composante militaire de la Force comprenait 3 974 éléments présents et actifs sur le terrain sur les 4 200 effectifs militaires autorisés (voir annexe I). Parmi les 226 éléments restants figurent ceux devant être affectés à l'unité aérienne de la Force, ainsi que des observateurs militaires, des officiers d'état-major et des membres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

30. La composante militaire de la Force a continué de se déployer dans trois secteurs (voir annexe II), vu que depuis le début de la saison des migrations, les éléments de la Force ont quitté les casernes qu'ils occupaient durant la saison des pluies pour rejoindre sept bases opérationnelles temporaires situées à Leu, Tajalei, Marial Achak, Athony, Um Khariet, Noong et Dungoup, afin d'assurer la sécurité le long des voies migratoires. Quatre bases opérationnelles supplémentaires, situées à Shegei, Dumboloya, Lopong et Alal sont en cours d'implantation.

31. Après la troisième relève de 969 membres du contingent éthiopien entre le 17 et le 28 décembre, le bataillon 6 a remplacé le bataillon 3 dans le secteur sud. Conformément à l'engagement qu'il a pris d'établir le service de police d'Abyei, le Gouvernement soudanais a récemment délivré des visas à 11 membres de l'équipe préparatoire de police.

VIII. Appui à la Mission

32. Avec l'arrivée de la saison sèche, la Force a entrepris de remettre en état un certain nombre d'axes routiers, y compris des portions des axes reliant la ville d'Abyei à Diffra et à Agok, ainsi que plusieurs routes de desserte. Cela a permis à toutes les bases opérationnelles de compagnie et à toutes les bases opérationnelles temporaires d'avoir accès à ces régions. En outre, les préparatifs de rénovation de la piste d'atterrissage d'Athony, près d'Agok, ont commencé.

33. Environ la moitié des contingents de la Force continue de vivre dans des tentes fournies par les Nations Unies. Cependant, la construction de bâtiments préfabriqués au quartier général provisoire de la Force et de logements pour les contingents au camp du quartier général de la Force se poursuit.

34. Bien que le Gouvernement sud-soudanais ait levé toutes les restrictions imposées aux livraisons de rations des Nations Unies le 23 novembre, le fournisseur de la Force continue à avoir des difficultés à la frontière à faire dédouaner les rations des contingents. Les efforts se poursuivent pour simplifier encore l'importation des rations alimentaires. On reconstitue actuellement les stocks de combustible, qui ont baissé durant la saison des pluies où aucun approvisionnement par la route n'a été possible.

IX. Observations et recommandations

35. Bien que le calme ait globalement régné dans la zone d'Abyei durant la période considérée, les événements violents de novembre montrent que certains membres des Ngok Dinka et des Misseriya semblent déterminés à raviver les hostilités. En prévision du référendum visant à définir le statut final de la zone d'Abyei, demandé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les dirigeants des deux communautés ont fait part de leur intention de renforcer leur implantation dans la zone, ce qui a entraîné la détérioration des relations intercommunautaires et ranimé les tensions.

36. Il est essentiel que la migration se déroule dans le calme et l'ordre pour apaiser les tensions et éviter tout conflit dans la zone. J'exhorte donc les communautés et leurs dirigeants ainsi que les gouvernements fédérés et nationaux des deux pays à continuer de faire respecter, sur l'ensemble de leur territoire, les conventions internationales applicables ainsi que les droits traditionnels des migrants en encourageant un dialogue positif et constructif entre les populations.

37. Comme il a été souligné dans les rapports précédents, il n'existe aucun organisme chargé de faire appliquer la loi dans la zone d'Abyei. Le vide en matière de sécurité qui en résulte continue de poser un problème de taille à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, qui ne dispose actuellement pas des ressources nécessaires pour y faire face. La mise en place du Service de police d'Abyei n'a connu aucune avancée concrète, renforçant le rôle des mécanismes informels de maintien de l'ordre au détriment de la résolution des conflits par des moyens pacifiques. Parallèlement, le nombre de personnes retournant dans la zone d'Abyei ne cesse d'augmenter et il faut de toute urgence leur fournir les services et infrastructures de base dont ils ont besoin. La mise en place des institutions de la zone d'Abyei, y compris l'Administration, le Conseil et le Service de police, conformément à l'Accord du 20 juin 2011, doit rester une priorité pour les deux Gouvernements.

38. En raison de la présence simultanée des Ngok Dinka et de la tribu nomade des Misseriya dans la zone d'Abyei, dirigée par des milices d'autodéfense et des mécanismes administratifs informels, il est fondamental d'instaurer un climat propice à une paix et à un développement durables en mettant en place des mécanismes de suivi et de vérification du respect des droits de l'homme. J'encourage vivement les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à prendre les

mesures nécessaires pour permettre à la Force intérimaire de s'acquitter de son mandat.

39. Je salue les compromis faits par les parties à l'occasion de la réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, tenue à Addis-Abeba du 14 au 18 janvier 2013, qui a permis de progresser dans la définition des modalités opérationnelles nécessaires à l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée de sécurité et à la mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. J'appelle les deux parties à surmonter les différends qui les opposent encore en ce qui concerne la zone des 14 miles et l'application de l'accord sur le pétrole et à mettre en œuvre de toute urgence leurs mécanismes de sécurité. Je salue l'annonce faite par les deux pays du retrait de leurs troupes respectives stationnées de part et d'autre de la ligne centrale de la Zone frontalière démilitarisée de sécurité.

40. Je prends note de l'accord convenu entre les parties concernant l'élément de protection fourni par la Force intérimaire pour appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dont le nombre de soldats devrait être porté de 300 à 860. Pour appliquer cet accord, il est nécessaire de relever le plafond des effectifs autorisé pour la Force intérimaire, ce qui aura des incidences en matière d'appui et de financement pour la Mission. Une fois la Zone frontalière démilitarisée de sécurité créée et le Mécanisme conjoint mis en œuvre, j'enverrai au Conseil des recommandations détaillées à ce sujet, y compris l'ensemble des incidences en matière d'appui et de financement. La Force intérimaire est prête à fournir un soutien immédiat à la capacité opérationnelle initiale du Mécanisme conjoint.

41. Pour conclure, je souhaite faire part au Gouvernement éthiopien de ma gratitude pour son engagement en faveur d'une paix durable dans la région. Je remercie en particulier le Premier Ministre, Hailemariam Desalegn, qui met tout en œuvre pour aider les deux pays à régler leurs différends. Je tiens aussi à exprimer ma sincère reconnaissance à mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, présidé par Thabo Mbeki, qui s'efforcent sans relâche de promouvoir une coexistence pacifique entre le Soudan et le Soudan du Sud.

42. Je remercie le Chef de mission de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, pour son engagement indéfectible à la tête de la mission, qui peut ainsi s'acquitter efficacement de son mandat. Au moment où il quitte ses fonctions de Chef de mission, je tiens à lui faire part de ma reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies et à la population d'Abyei et lui souhaite plein succès dans ses futures entreprises. Enfin, je remercie les membres du personnel de la Force intérimaire, qui contribuent à assurer le retour à la normale dans la zone d'Abyei, y compris en encourageant la réconciliation et la coexistence pacifique entre les différentes communautés qui la composent, la plupart du temps dans des conditions très difficiles.

Annexe I

**Composition de la composante militaire
de la Force intérimaire de sécurité des Nations
Unies pour Abyei (y compris le Mécanisme conjoint
de vérification et de surveillance de la frontière)**

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Bénin	Experts en mission	3		
	Membres des contingents	1		4
Bolivie (État plurinational de)	Experts en mission	3		
	Membres des contingents	1		4
Brésil	Experts en mission	1		
	Membres des contingents	2		3
Burundi	Experts en mission	1		1
Cambodge	Experts en mission	1		1
Équateur	Experts en mission	1		1
El Salvador	Experts en mission	1		1
Éthiopie	Experts en mission	82	4	
	Membres des contingents	3 595	214	3 895
Ghana	Experts en mission	3		
	Membres des contingents	2		5
Guatemala	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	1		3
Guinée	Experts en mission	2		2
Inde	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Indonésie	Experts en mission	1		
	Membres des contingents	1		2
Kirghizstan	Experts en mission	1		1
Malaisie	Experts en mission	1		1
Mongolie	Experts en mission	2		2
Mozambique	Experts en mission	1		1
Namibie	Experts en mission	1		1
Népal	Experts en mission	3		
	Membres des contingents	2		5
Nigéria	Experts en mission	1		
	Membres des contingents	3		4
Paraguay	Experts en mission	1		1
Pérou	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	1		3

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Philippines	Experts en mission	1		
	Membres des contingents	1		2
Fédération de Russie	Experts en mission	1		
	Membres des contingents	2		3
Rwanda	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Sierra Leone	Experts en mission	3		3
Sri Lanka	Experts en mission	5		
	Membres des contingents	1		6
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1		
	Membres des contingents		1	2
Ukraine	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Uruguay	Membres des contingents	1		1
Zambie	Experts en mission	1		1
Zimbabwe	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	1		3
Total		3 755	219	3 974

Annexe II

Carte du déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

